

L'appui reconversion des officiers

Cette feuille d'information jointe au bulletin de solde des officiers récapitule tous les organismes et les associations vers lesquels tout officier, quels que soient son grade et son origine, peut se tourner en cas d'interrogation sur une éventuelle reconversion ou même après s'être reconverti.

Ainsi, en complément et en cohérence avec le dispositif de reconversion du ministère de la défense mis en œuvre par **Défense Mobilité** pour accompagner les officiers, les associations d'école ont toutes mis sur pied un service d'aide à la reconversion.

Elles ont par ailleurs créé une **plateforme d'accueil commune baptisée Cap 2^{ème} Carrière (CAP2C)** pour accompagner vos premières démarches et vous aider dans vos prises de contact institutionnelles et associatives.

Les DRH d'armées

Cette synergie d'aide à la reconversion lancée à l'initiative des associations d'officiers s'inscrit en complément des actions conduites par les DRH d'armées et Défense Mobilité. Elle semble essentielle au moment où nos armées sont à nouveau soumises à une réduction de leurs formats et de leurs ressources. Depuis plusieurs années, les DRH d'armées participent à la journée d'information annuelle Cap 2^{ème} Carrière des Associations. Elles soutiendront d'autant plus volontiers les efforts partagés et mutualisés au sein de la plateforme CAP 2C, qu'un véritable esprit interarmées et inter associatif émerge.



Défense Mobilité : une offre d'accompagnement dédiée aux officiers

Au sein de Défense Mobilité, un dispositif spécifique a été mis en place en janvier 2014 pour accompagner les officiers : la « **Mission Reconversion des Officiers** » (MRO).

La MRO pilote et anime l'ensemble du dispositif de reconversion des officiers et s'articule autour :

- de l'antenne cadres supérieurs (ACS) située à Paris-Vincennes pour les officiers supérieurs ;
- des antennes locales de Défense Mobilité réparties dans les principaux bassins militaires pour les autres officiers, mais aussi pour les officiers supérieurs qui souhaitent un accompagnement local.

L'accompagnement vers l'emploi est individualisé et adapté au profil de chaque officier. Il est assuré par des conseillers de Défense Mobilité ou des consultants extérieurs, tous des experts de la reconversion qui s'appuient sur des méthodes éprouvées de repositionnement professionnel. Ils vous aideront à élaborer un projet professionnel en adéquation avec les attentes des employeurs, avec vos compétences et vos aspirations. Ils vous aideront également à prospecter le marché de l'emploi avec des techniques de recherche efficaces.

Contactez Défense Mobilité quelle que soit votre date envisagée de départ.

Informez-vous :

Antenne Cadres Supérieurs : 01 79 84 90 60

Numéro vert Défense Mobilité : 0 800 64 50 85



www.defense-mobilite.fr

www.intranet.defense.gouv.fr/espace-defense-mobilite/

Les associations d'officiers



Pôle Vie Professionnelle
01 44 18 61 03
poleviepro@saint-cyr.org



Accueil ASCVIC
01 44 18 61 07
accueil@ascvic.fr



S&R - L'ÉPAULETTE
01 41 93 36 18
sareconversion@lepaulette.com



SAR ANOCR
01 44 18 92 18
reconversion@anocr.com

Alliance navale



Alliance Navale

Service carrière AEN ouvert à tous
les officiers de la marine
delegue@wanadoo.fr - 01 40 16 00 11



aen
anciens-navale.fr



contact@aea.asso.fr



contact@aema.asso.fr



contact@aoac.fr

01 84 19 11 59

Les actions reconversion des associations s'appuient sur des **bénévoles expérimentés**. Ces services fournissent aux candidats à la reconversion, une aide personnalisée particulièrement bienvenue, compte-tenu de l'état actuel du marché de l'emploi. Cette aide revêt cinq aspects :

- **L'information** dispensée en amont de la démarche : une journée annuelle d'information CAP2C est organisée avec la participation des institutionnels de la Défense.
- **L'écoute et l'accompagnement** personnalisé des officiers qui le désirent.
- **L'accès aux réseaux** propres à chaque association. Ces réseaux regroupent les adhérents exerçant une activité professionnelle en entreprise. Leur utilisation est une des principales voies à emprunter pour décrocher un emploi.
- La diffusion des **offres d'emploi**.
- Si nécessaire, la mise en relation avec des **partenaires** sélectionnés (conseil, formation, aides diverses...).

CAP 2C

Depuis plusieurs années, les associations des écoles d'officiers agissent ensemble pour aider leurs membres dans leur démarche de reconversion. La création récente de la **plateforme inter associative CAP2C** matérialise leur action commune et en renforce l'efficacité. Elle doit permettre une meilleure coordination et la mutualisation des efforts des associations au profit de tous les officiers, adhérents ou non :



- **Assurance** qu'aucun officier ne reste en chemin, sans être pris en charge sur simple appel à Cap2C.
- Meilleure efficacité dans la réaction aux **offres d'emploi**, grâce à la synergie de nos réseaux d'associations.
- **Orientation** ultérieurement vers son association naturelle et/ou Défense Mobilité des candidats qui s'adressent directement à CAP2C.
- Mise en commun des **bonnes pratiques** de chaque association.
- **Promotion** auprès des employeurs des **valeurs foncières des officiers**, de tous grades, de toutes origines et de tous profils d'expérience.

Ils nous soutiennent aussi : CGPME – MEDEF – GMPA – AGPM – MNM,...

Pour toute question, contactez la plateforme CAP 2C :
01 41 93 36 18 – contact@cap2c.org – <http://cap2c.org>